

Procédure de retrait du diplôme de l'IEP

Deux modalités :

1°) In situ

Vous pouvez directement récupérer votre diplôme de l'IEP en passant au bureau de la scolarité (407) durant les heures d'ouvertures (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00).

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.

Si vous souhaitez mandater une personne pour venir chercher le diplôme à votre place, cette dernière doit se présenter au bureau de la scolarité munie des documents suivants :

- une procuration de votre part l'autorisant à retirer votre diplôme,
- une photocopie de votre pièce d'identité,
- sa propre pièce d'identité.

2°) Par correspondance

Pour obtenir la délivrance de votre diplôme par correspondance, merci de nous transmettre par courrier les pièces suivantes :

- Une demande écrite précisant l'adresse exacte à laquelle vous souhaitez que votre diplôme soit envoyé ainsi que l'année et la filière d'obtention.
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- La valeur en timbres d'un envoi recommandé avec accusé de réception (6,70 €). En cas d'envoi à l'étranger, merci de vous renseigner auprès de votre bureau postal et de nous faire parvenir la somme correspondante en coupon-réponse de l'Union Postale.

Votre demande doit être envoyée à l'adresse suivante :

IEP de Strasbourg
Bureau de la Scolarité
47, avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg cedex

Compter une dizaine de jours pour le traitement de votre demande.